



# Recensement citoyen (pour les jeunes ayant 16 ans révolus)

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16e anniversaire et jusqu'à la fin du 3e mois qui suit.



## Où s'adresser ?

- En mairie

## Pièces à fournir :

- Livret de famille des parents
- Carte d'identité du jeune
- Justificatif de domicile

Service

## Affaires Générales

Mairie de Feucherolles  
39 Grande Rue  
78810  
Feucherolles  
[01 30 79 93 10](tel:0130799310)  
[accueil@feucherolles.fr](mailto:accueil@feucherolles.fr)  
Infos pratiques

## À savoir

Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

Documents

[Tout savoir sur le recensement citoyen](#)

Liens utiles

[Site internet de Service-public.fr](#)

[Recensement de la population](#)

